

Image not found or type unknown



annulation d'un compromis de vente

Par **cathynet**, le **23/05/2009** à **15:15**

Bonjour

nous avons signé un compromis de vente le 20 mars
notre prêt a été accepté, nous avons reçu l'offre de prêt et nous sommes dans les 10 jours
de réflexion, mais mon mari viens de perdre sa maman il y a une semaine et en conséquent
nous allons récupérer sa maison. nous ne pouvons donc plus continuer avec notre projet
d'achat, ma question serait:est-ce qu'il y a une clause qui nous permet d'annuler l'achat de cette
maison sans perdre nos 10 % des frais de séquestration vu que nous c'est une situation
indépendant de notre volonté.

Merci de votre réponse